



## **Convention sur la diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/10/INF/32  
4 octobre 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION  
SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE  
Dixième réunion  
Nagoya, Japon, 18–29 octobre 2010  
Point 8.1 de l'ordre du jour

### **AUTRES QUESTIONS**

#### ***Rapport des activités du Programme des Nations unies pour l'environnement dans le domaine de la biodiversité et de la prévention des risques biotechnologiques***

##### ***Note du Secrétaire exécutif***

1. Le Secrétaire circule, par la présente, pour l'information des participants à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, un rapport d'activités du Programme des Nations unies pour l'environnement dans le domaine de la biodiversité et de la prévention des risques biotechnologiques.
2. Le présent rapport est distribué dans le format et dans les langues dans lesquels il a été reçu du Secrétariat de la Convention.

NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/CBD/COP/10/INF/32



**Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr. : Générale  
30 août 2010

Français  
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique**

**Dixième réunion**

18-29 octobre 2010

Nagoya (Japon)

Point 8.1 de l'ordre du jour provisoire\*

**Autres questions**

**Rapport sur les activités du Programme des Nations Unies pour  
l'environnement dans le domaine de la diversité et de la sécurité  
biologiques**

**Introduction**

1. Le présent rapport a été préparé pour la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Il donne des informations sur les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le domaine de la diversité et de la sécurité biologiques réalisées pendant la période 2008-2010. De plus, il décrit les principales activités entreprises par le PNUE pour répondre aux demandes qui lui sont adressées dans les décisions de la Conférence des Parties au cours de la période considérée dans les domaines sur lesquels porte la Convention.
2. Un complément d'information sous la forme de publications et de documents sera fourni par le PNUE à la réunion de la Conférence des Parties.

**I. Décisions de la Conférence des Parties**

3. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté, à sa neuvième réunion, un certain nombre de décisions concernant spécifiquement le PNUE. Dans 17 décisions, elle priaît le PNUE d'étudier des questions relatives à une stratégie globale de conservation des plantes, des mesures d'incitation pour atteindre les objectifs de la Convention, une approche écosystémique, l'examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du plan stratégique pour l'application de la Convention, l'accès et le partage des avantages, le transfert de technologie et la coopération, le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, la diversité biologique et les changements climatiques, la diversité biologique des terres arides et subhumides, les aires protégées, la diversité biologique des eaux intérieures, la diversité biologique marine et côtière, la coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement et autres, la promotion de l'engagement des villes et des pouvoirs locaux, le fonctionnement de la convention, la coopération scientifique et technique et le mécanisme de centre d'échange de la Convention.

\* UNEP/CBD/COP/10/1.

## II. Réponse du Programme des Nations Unies pour l'environnement

### A. Décision IX/1 : Examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique agricole

4. Conformément à la décision IX/1, le PNUE met au point un projet quadriennal sur l'évaluation intégrée des politiques liées au commerce et de la diversité biologique agricole, en vue de répondre à la décision VI/5 de la Conférence des Parties. Dans le cadre de ce projet, un projet de manuel sur les méthodes d'évaluation a été produit et utilisé dans les pays pilotes suivants : Cameroun, Jamaïque, Madagascar, Maurice, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Ouganda. Le projet de manuel a reçu un excellent accueil de la part de ces pays.

5. En outre, le PNUE apporte son appui à 39 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique dans des contextes agricoles productifs. Les huit<sup>1</sup> projets couvrent toute une gamme d'écosystèmes agricoles et sont axés sur l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique agricole, la gestion adaptive, l'intégration de la conservation de la diversité biologique agricole dans d'autres secteurs (santé, nutrition et éducation), la sécurité alimentaire, la gestion de l'information, le renforcement des capacités, les dimensions politiques associées au maintien de la diversité biologique agricole et les questions de commercialisation.

### B. Décision IX/2 : Diversité biologique agricole : biocombustibles et diversité biologique

6. Le PNUE a élaboré des évaluations et des rapports sur les biocombustibles dont il a fait profiter un large éventail de partenaires et d'experts. Il s'agit notamment du rapport d'un groupe d'experts intitulé « Vers la production et l'utilisation durables des ressources: évaluation des biocombustibles », des rapports d'ateliers spécialisés sur l'utilisation des terres et les changements de cette utilisation, les zones de conservation de grande valeur et les terres dégradées, l'eau et la bioénergie ainsi que de documents thématiques sur la bioénergie et les espèces envahissantes et la bioénergie et la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD) (à venir) et d'un rapport sur un projet régional complet intitulé « Conservation et utilisation in situ/en exploitation de la diversité biologique agricole (cultures horticoles et variétés de fruits sauvages) en Asie centrale » qui est réalisé au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan.

### C. Décision IX/3 : stratégie mondiale pour la conservation des plantes

7. Conformément à la décision IX/3, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE (UNEP-WCMC) a contribué à l'élaboration d'un projet de mise à jour consolidée de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes après 2010 en participant en mai 2009 à une réunion du groupe de liaison créé par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique pour donner des orientations sur la mise en œuvre de la Stratégie. Le Centre mondial du PNUE continuera à participer aux travaux futurs en collaboration avec d'autres membres de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

<sup>1</sup> Le projet régional complet « Conservation et utilisation in situ/en exploitation de la diversité biologique agricole (cultures horticoles et variétés de fruits sauvages) en Asie centrale » (auquel participent le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan); le projet régional complet « Conservation et utilisation durable de diverses variétés de fruits tropicaux cultivés et sauvages : promotion de moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des services écosystémiques » (auquel participent l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande); le projet mondial complet « Conservation in-situ de cultures apparentées à l'état sauvage grâce à une meilleure gestion de l'information et à son application sur le terrain » (auquel participent l'Arménie, la Bolivie (État plurinational de), Madagascar, le Sri Lanka et l'Ouzbékistan); le projet mondial complet « Conservation et utilisation de la diversité génétique des cultures pour lutter contre les parasites et les maladies à l'appui de l'agriculture durable» (auquel participent la Chine, l'Équateur, le Maroc et l'Ouganda); le projet mondial complet « Conservation et gestion des pollinisateurs pour l'agriculture durable, par le biais d'une approche écosystémique » (auquel participent le Brésil, le Ghana, l'Inde, le Kenya, le Népal, le Pakistan et l'Afrique du Sud); le projet régional complet « Développement et application d'outils d'aide à la décision pour conserver et utiliser durablement la diversité génétique du bétail indigène et des espèces sauvages apparentées » (auquel participent le Bangladesh, le Pakistan, le Sri Lanka et le Vietnam); le projet mondial complet « Conservation et gestion durable de la diversité biologique souterraine » (auquel participent le Brésil, la Côte d'Ivoire, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Mexique et l'Ouganda).

8. De plus, divers projets régionaux et mondiaux de la Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE mènent des activités tout à fait conformes aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes qui comprennent notamment le projet régional complet cité ci-dessus sur la conservation *in situ*/en exploitation et l'utilisation de la diversité biologique agricole en Asie centrale, un projet régional complet intitulé « Conservation et utilisation durable de diverses variétés de fruits tropicaux cultivés et sauvages : promotion de moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des services écosystémiques » en Inde, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande et un projet mondial complet intitulé « Conservation *in situ* de cultures sauvages apparentées grâce à une meilleure gestion de l'information et à son application sur le terrain » en Arménie, en Bolivie (État plurinational de), à Madagascar, au Sri Lanka et en Ouzbékistan.

9. En outre, le PNUE a soutenu la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la région des pays arabes par des activités régionales menées en 2008-2009 en collaboration avec le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches de la Ligue des États arabes (ACSA), l'Organisation arabe pour le développement agricole (AOAD), le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA), le Centre international d'agriculture biosaline et le Centre de développement du désert en Égypte. Ces activités ont pour but de promouvoir des initiatives liées à la conservation *in situ* des ressources génétiques propres aux terres arides. Elles ont notamment débouché sur le développement d'un réseau de centres arabes régionaux et sous-régionaux de banques de gènes pour l'échange de ressources génétiques, en collaboration avec les banques de gènes nationales existantes en Égypte, au Liban et en Arabie saoudite, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre par l'Organisation arabe pour le développement agricole avec des contributions de l'Institut libanais de recherche agricole (LARI) et le Gouvernement saoudien, la création d'une base de données électronique des ressources phytogénétiques des terres arides, disponible sur le site Internet de l'Organisation arabe pour le développement agricole, et la réalisation de travaux de recherche avancée en vue de promouvoir les espèces biosalines. L'Organisation arabe pour le développement agricole est chargé de liaison des États arabes parties au Traité; à ce titre, elle s'acquitte en leur nom de l'établissement des rapports requis par le Traité, coordonne les études avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et apporte son appui à l'élaboration des politiques et législations nationales concernant la gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie de l'Ouest soutiendra la coordination des activités régionales de formation avec les directions des centres régionaux de banques de gènes.

#### **D. Décision IX/6 : Mesures d'incitation**

10. En réponse à la décision IX/6, le PNUE a mis au point un projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la certification du bois d'œuvre pour les petites entreprises communautaires de foresterie situées dans des sites ayant une diversité biologique de valeur élevée au Brésil, au Cameroun et au Mexique. Différentes activités de renforcement des capacités relatives au développement d'une étude de l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique (TEEB) au niveau national ont été organisées par la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE. De plus, une initiative régionale du PNUE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la diversité biologique et les écosystèmes, intitulée « Raisons de leur importance pour la croissance soutenue et l'équité en Amérique latine et dans les Caraïbes », est actuellement mise en œuvre en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires.

11. Le PNUE se félicite de l'initiative, lancée à l'occasion d'une réunion du Groupe des huit ministres de l'environnement à Potsdam (Allemagne) en mars 2007, en vue de réaliser une étude du coût économique de la perte mondiale de biodiversité; il se félicite également du travail effectué par l'Allemagne et la Commission européenne pour donner suite à cette initiative sous la forme d'une étude internationale sur l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique.

12. Toujours en réponse à la décision ci-dessus, le PNUE s'est associé à l'Union mondiale pour la nature afin de produire une publication conjointe sur les paiements internationaux des services écosystémiques, en se fondant sur les travaux de plusieurs ateliers antérieurs sur ce sujet. Dans ce contexte, le PNUE a fait partie d'un comité de direction de l'Initiative parrainée par les Pays-Bas pour un Mécanisme de développement vert en 2010, avec l'Union mondiale pour la nature, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

13. Par ailleurs, le PNUE participe à 12 projets<sup>2</sup> couvrant 25 pays et axés sur les services écosystémiques, avec un financement du Fonds pour l'environnement mondial de 48 millions de dollars environ. Ces projets mettent l'accent sur le développement et l'application de démarches innovantes visant à garantir le paiement des services des écosystèmes. Ces démarches comprennent notamment la mise à l'essai de nouveaux outils d'évaluation économique des services écosystémiques, l'établissement de liens entre le paiement des fondements scientifiques des services écosystémiques et les besoins des décideurs, entre l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation et la promotion de la gestion intégrée des écosystèmes dans les aires protégées transfrontalières

14. Dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, le PNUE a organisé la cinquième Conférence intergouvernementale « La biodiversité en Europe », à Liège (Belgique), en septembre 2009. Les participants ont discuté de la valeur des écosystèmes. Des documents sur l'évaluation des services écosystémiques, l'économie des écosystèmes et de la diversité biologique et l'économie verte ont été préparés pour la Conférence sous le thème «évaluation des services écosystémiques ». Le Président de la Conférence a préparé des conclusions énonçant un certain nombre de recommandations pour la région paneuropéenne.<sup>3</sup>

15. De plus, en collaboration avec le Gouvernement azerbaïdjanaïs, le PNUE a organisé une conférence paneuropéenne sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la diversité biologique. Les participants à cette Conférence ont adopté la Déclaration de Gabala qui constituera la contribution paneuropéenne à une manifestation de haut niveau sur la diversité biologique qui aura lieu à New York le 22 septembre 2010, à la veille de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et parallèlement au Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement (20-22 septembre 2010).<sup>4</sup>

16. En même temps que la conférence paneuropéenne sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la diversité biologique, le PNUE a également organisé, au même moment et au même endroit, un atelier d'experts sur l'investissement dans la diversité biologique et l'optimisation des avantages de l'économie verte. Les documents de l'atelier sont disponibles sur le site Internet cité dans le paragraphe précédent.

17. Pendant la première réunion annuelle entre l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) et le PNUE en décembre 2008, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique et la SAARC ont mis au point un programme de travail conjoint et examiné leur collaboration dans le cadre de leur mémorandum d'accord qui comprend une clause sur le paiement des services écosystémiques. De plus, dans le cadre de son Initiative Pauvreté et Environnement, le PNUE envisage d'apporter son appui à l'identification et la mise en œuvre d'un mécanisme de paiement des services écosystémiques et à l'élaboration d'une politique globale de paiement de ces services, à la mise en place à l'échelon national d'un cadre institutionnel et d'une stratégie au Bhoutan.

<sup>2</sup> Ces 12 projets sont les suivants : projet mondial complet intitulé « Projet relatif aux services écosystémiques (ProEcoServ) » (auquel participent le Chili, le Lesotho, l'Afrique du Sud, Trinité-et-Tobago et le Vietnam); projet régional de moyenne envergure « Services écosystémiques dans le delta du Danube » (auquel participent la Bulgarie et la Roumanie); projet national complet « Création d'incitations pour la conservation des services écosystémiques ayant une importance mondiale », (Argentine); projet national de moyenne envergure « Mise au point d'une méthode expérimentale pour tester l'efficacité des paiements des services écosystémiques afin d'améliorer leur conservation dans les contextes productifs de l'Ouganda »; projet national complet «Intégration de la conservation des services écosystémiques et de la diversité biologique au micro-échelon des bassins versants du Chiapas » (Mexique); projet national complet « Intégration de compensations entre l'offre de services écosystémiques et les options d'utilisation des terres dans les mesures d'allègement de la pauvreté et la planification du développement à Mixteca » (Mexique); projet régional complet « Conservation assurée par des communautés : sauvegarder les espèces du monde les plus menacées (région des Andes) » (auquel participent la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du)); projet national de moyenne envergure « Paiement des services écosystémiques de la Réserve scientifique de Las Neblinas, en tant qu'approche pilote de gestion des écosystèmes favorisant la viabilité des aires protégées de la République dominicaine »; projet mondial complet « Projet sur les avantages du carbone : modélisation, mesure et surveillance »; projet régional complet « Gestion intégrée des écosystèmes dans les zones transfrontalières du Nigéria et du Niger »; projet régional complet « Projet sur la gestion intégrée des ressources naturelles des hauts plateaux du Fouta Djallon » (auquel participent la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et la Sierra Leone); projet régional complet « Extension de la certification FSC au niveau des paysages par l'incorporation de services écosystémiques additionnels » (auquel participent le Chili, l'Indonésie, le Népal et le Vietnam).

<sup>3</sup> Les documents de la Conférence sont disponibles sur le site <http://www.unep.ch/roe/Biodiv5Conf.htm>.

<sup>4</sup> Les documents de la Conférence, y compris la Déclaration de Gabala, sont disponibles sur le site [http://www.unep.ch/roe/Azerbaijan\\_biodiv\\_conf\\_july2010.htm](http://www.unep.ch/roe/Azerbaijan_biodiv_conf_july2010.htm).

18. En Afrique, en coopération avec trois organisations non gouvernementales locales pour la conservation de la nature, le PNUE a établi un mécanisme de reboisement pour la remise en état des bassins versants dégradés au Kenya. Ce mécanisme collabore avec des organismes du secteur privé, des communautés locales et les institutions publiques responsables de la gestion des forêts et il a pour objectif de planter des milliers d'arbres chaque année. Ses activités contribuent à la Campagne du PNUE Un milliard d'arbres et aident à compenser l'empreinte carbone du PNUE.

## **E. Décision IX/7 : Approche par écosystème**

19. En réponse à la décision IX/7, la Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE entreprend divers projets, dont un sur l'intégration de la diversité biologique et de son utilisation durable pour améliorer la nutrition et le bien-être des êtres humains. Ce projet a pour but d'évaluer la valeur nutritive de la diversité biologique agricole de trois écosystèmes dans chacun des pays suivants : Brésil, Kenya, Turquie et Sri Lanka. En outre, un projet complet PNUE-FEM sur la conservation et la gestion des pollinisateurs aux fins de l'agriculture durable dans le cadre d'une approche par écosystème a été conçu pour mettre l'accent sur les avantages des services de pollinisation fournis par la diversité biologique à l'état sauvage pour les moyens de subsistance de l'homme et l'agriculture durable, grâce à une approche par écosystème dans des pays sélectionnés.

20. En 2009, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUE a commandé un projet conjoint sur l'aménagement des marais iraquiens d'un point de vue naturel et culturel dans le but de concevoir et mettre en place un cadre d'aménagement durable à long terme. Ce nouveau projet porte sur la nécessité urgente d'aménager cette zone de manière à tenir compte de ses caractéristiques historiques, culturelles, environnementales, hydrologiques, sociales et économiques uniques, en particulier en recourant au processus de désignation des sites du Patrimoine mondial.

21. Le PNUE a également soutenu les activités d'un projet sur la gestion stratégique des écosystèmes marins dans les structures construites par l'homme, réalisé par l'Institut de l'Université des Nations Unies pour l'eau, l'environnement et la santé dans les Émirats arabes unis. Les activités du projet comprennent notamment une étude de recherche visant à élaborer un programme de surveillance du milieu marin et un plan de gestion tout en permettant de comprendre le comportement écologique des écosystèmes nouveaux sur les terres mises en valeur et drainées. Cette étude a utilisé l'approche par écosystème : tous les éléments de l'écosystème, notamment espèces benthiques, poissons et coraux, communautés planctoniques et océanographie physique, ont été analysés. Les résultats ont été présentés dans le cadre d'un atelier sur l'évaluation de l'impact environnemental, organisé en 2008 et coordonné par le Bureau régional du PNUE pour l'Asie de l'Ouest, à l'intention des États membres du Conseil de coopération du Golfe afin de les aider à utiliser des mesures rationnelles d'approbation des projets susceptibles d'avoir des incidences négatives sur les écosystèmes marins et à adopter une approche participative.

22. En Asie et dans le Pacifique, un projet lancé en 2009 pour la conservation du paysage sacré du Mont Kailash applique une approche de gestion transfrontalière conjointe de la diversité biologique aux niveaux régional et national. Ce projet a pour objectif d'améliorer les capacités locales de participation communautaire aux activités de conservation et de développement durable dans la région plus étendue du Mont Kailash en Chine, en Inde et au Népal. Une étude sur l'estimation de la valeur économique de ces services écosystémiques, en vue d'intégrer l'approche par écosystème dans les processus nationaux de planification du développement, est entreprise dans la République démocratique populaire lao sous l'égide de l'Initiative Pauvreté et Environnement.

23. Dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, le PNUE continue à coopérer avec ForestEurope (connue précédemment sous le nom de Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe) à la gestion durable des forêts et la conservation et l'utilisation durable de leur diversité biologique dans la région paneuropéenne. En sa qualité de secrétariat intérimaire de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, le PNUE mène des activités<sup>5</sup> à l'appui de la gestion des écosystèmes de montagne et il prépare également un projet de protocole sur la gestion durable des forêts dans le cadre de la Convention sur les Carpates.

<sup>5</sup> Deuxième réunion du Groupe de travail sur le tourisme durable de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates (Convention sur les Carpates), 23-25 avril 2008, Krakow et Sucha Beskidzka (Pologne); atelier régional sur les énergies renouvelables dans le contexte de la Convention sur les Carpates, 6 et 7 mai 2008, Lviv (Ukraine); atelier stratégique des Carpates sur la planification spatiale, 26 et 27 mai 2008, Vienne; deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les Carpates, 17-19 juin 2008, Bucarest; réunion conjointe du Groupe de travail sur la diversité biologique et du Comité

## F. Décision IX/8 : Examen de la mise en œuvre des objectifs 2 et 3 du Plan stratégique

24. En réponse à la décision IX/8, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE a continué à organiser des ateliers nationaux et régionaux afin de renforcer les capacités de développement et d'utilisation d'indicateurs de la diversité biologique.

25. Le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE a aussi publié l'*Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire : manuel sur les méthodes*, en faisant appel à l'expérience de nombreux particuliers et organisations pour la mise en œuvre de cette Évaluation. Une formation sur la base du manuel est prévue pour 2010.

26. En Afrique, le PNUE continue à aider le Gouvernement kényen à examiner sa politique dans le domaine de la faune et de la flore sauvages et à promulguer une loi dont les dispositions amélioreraient la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la diversité biologique, notamment la Convention sur la diversité biologique que le Kenya a ratifiée le 26 juillet 1994. Le PNUE a également fourni une assistance technique pour renforcer les capacités du Ministère kényen de l'environnement et des ressources naturelles dans le domaine de la gestion des aires protégées et de la faune et de la flore sauvages, y compris l'intégration de la conservation de l'environnement dans un programme de formation des gardes forestiers du Service kényen de la faune et de la flore sauvages. De plus, la conservation de la diversité biologique a été intégrée dans des projets prioritaires menés dans les principaux pays de la région des Grands Lacs tels que l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

27. En apportant un appui à la planification et à l'établissement de rapports au niveau national, le PNUE a participé à une série d'activités de planification fondamentales pour permettre aux pays de gérer la diversité biologique sur la base d'outils scientifiques rationnels et mondialement acceptés. Ces activités comprenaient notamment des études nationales sur la diversité biologique dans 30 pays, l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux sur la diversité biologique dans 28 pays, la mise en place de mécanismes de centres d'échange dans 35 pays, un programme mondial d'appui à la planification de la diversité biologique et le financement d'activités additionnelles dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité dans 30 pays. S'agissant des rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a assisté une quarantaine de pays pour la préparation de leurs premier, deuxième, troisième et quatrième rapports.

28. Le PNUE est l'une des trois institutions de mise en œuvre qui ont créé le Fonds pour l'environnement mondial en 1991, les deux autres étant la Banque mondiale et le PNUD. C'est la seule dont la principale activité est l'environnement. Avec les neuf autres institutions du Fonds mondial, le PNUE joue un rôle crucial pour aider les pays à élaborer et exécuter des projets du FEM qui tirent profit de son avantage comparatif.<sup>6</sup>

29. En Europe, le PNUE a apporté son appui à une série d'ateliers, conférences et autres activités pour l'examen des objectifs relatifs à la diversité biologique après 2010, notamment un atelier d'experts sur l'investissement dans la diversité biologique et l'optimisation des avantages de l'économie verte, tenu à Gabala (Azerbaïdjan), en juillet 2010; la cinquième Conférence intergouvernementale « La biodiversité en Europe », tenue à Liège (Belgique), en septembre 2009; une réunion du Conseil de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère sur une stratégie après 2010, tenue à Liège en septembre 2009; une réunion du PNUE et des amis du Président sur la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère en mai 2010 aux fins de l'examen de la stratégie après 2010 et les préparations de la septième Conférence ministérielle « Un

directeur du Réseau des aires protégées des Carpates, 4 mars 2009, Vienne; réunion du Comité directeur du Réseau des aires protégées des Carpates, 4 et 5 mars 2009, Vienne; réunion sur le renforcement des moyens de subsistance des populations de montagne par de meilleures politiques concernant l'agriculture durable et le développement rural (SARD-M), 19 et 20 mai 2009, Vienne; réunion du Groupe de travail sur la gestion durable des forêts, Bratislava, 19 et 20 novembre 2009; réunion du Groupe de travail sur la diversité biologique de la Convention sur les Carpates, Brasov (Roumanie), 17 et 18 mai 2010; groupe de travail sur la gestion durable des forêts de la Convention sur les Carpates, San Vito (Italie), 15 et 16 juin 2010. Pour des informations complémentaires, consulter le site <http://www.carpathianconvention.org/index.htm>.

<sup>6</sup> Dans le contexte du FEM, le PNUE semblerait avoir un avantage comparatif pour ce qui est des évaluations scientifiques, de la surveillance et de l'alerte rapide, de l'établissement de liens entre la science et la politique aux niveaux national, régional et mondial (renforcement des capacités et activités habilitantes), de l'innovation, du transfert de technologie et de l'élimination des obstacles, de la coopération régionale et mondiale, des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de la gestion des connaissances, et enfin de l'appui à la planification et à l'établissement de rapports à l'échelon national.

environnement pour l'Europe » qui se tiendra à Astana en septembre 2010; la contribution de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère à la biodiversité dans la région paneuropéenne et à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

30. De plus, le PNUE a participé à des activités de planification fondamentales des pays pour leur permettre de gérer la diversité biologique en s'appuyant sur des outils scientifiquement rationnels et mondialement acceptés. Ces activités ont consisté notamment à appuyer des études nationales sur la diversité biologique dans 30 pays, des stratégies et des plans d'action nationaux sur la diversité biologique dans 28 pays, des mécanismes de centres d'échange dans 35 pays, un programme mondiale d'appui à la planification de la diversité biologique et le financement d'activités additionnelles au titre des stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique dans 30 pays. En ce qui concerne l'établissement de rapports nationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a aidé une quarantaine de pays à préparer leurs premier, deuxième, troisième et quatrième rapports nationaux.

31. En Asie de l'Ouest, la mise en œuvre d'un programme conjoint de renforcement des capacités dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique pour la région des pays arabes, en coopération avec l'équipe du Conseil des Ministres arabes de l'environnement pour la biodiversité et la désertification, se poursuit. Les activités comprennent un appui à un atelier régional sur les stratégies et plans d'action nationaux concernant la diversité biologique et son intégration (décembre 2008); un appui à une consultation régionale sur les contributions au nouveau plan stratégique et aux objectifs relatifs à la biodiversité après 2010 de la Convention sur la diversité biologique (janvier 2010); la coordination d'un atelier pour les pays d'Asie de l'Ouest et de la Corne de l'Afrique sur le quatrième rapport national au titre de la Convention et de l'examen approfondi des rapports des pays arabes qui seront présentés avant la dixième réunion de la Conférence des Parties (avril 2010); l'appui à une contribution régionale aux négociations relatives à un régime international concernant l'accès et le partage des avantages. Le Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest se prépare à aider l'Iraq dans l'élaboration de ses stratégies et de son plan d'action sur la diversité biologique et la préparation d'un atelier de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement.

32. En collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a organisé et dirigé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des pays africains sur l'examen et l'actualisation du nouveau plan stratégique qui a eu lieu au Caire en décembre 2009. Cet atelier a donné l'occasion aux pays africains de contribuer à l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période après 2010, notamment sa vision, ses objectifs, ses buts et les mécanismes à l'appui de sa mise en œuvre.

33. À l'appui de l'élaboration du nouveau plan stratégique, le PNUE a organisé une réunion d'experts en février 2009, à Nairobi, en vue de rechercher des idées sur la façon de développer ce nouveau plan, notamment les objectifs après 2010. Un groupe représentatif d'experts a participé à cette réunion dont les résultats ont servi de base à de nombreuses consultations régionales et internationales sur l'élaboration du nouveau plan stratégique. Le PNUE a organisé une autre réunion d'experts, en octobre 2009 à Nairobi, à laquelle ont participé les présidents des organismes scientifiques des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité et des représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et autres. Cette réunion avait pour but de préparer un projet de nouvelle vision et un projet d'énoncé des objectifs et d'identifier dans la mesure du possible les objectifs et les indicateurs. Les résultats de la réunion ont servi de base au projet de plan stratégique.

34. En coopération avec le secrétariat de la Convention et l'Union mondiale pour la nature (IUCN), le PNUE a organisé une série de consultations régionales sur le nouveau projet de plan stratégique en Afrique australe, dans la région arabe, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Afrique. Il a également pris part à une consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique. Les résultats des consultations régionales ont constitué la base du projet de plan stratégique révisé qui a été présenté à la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique.

35. De plus, en collaboration avec l'Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies, le PNUE a organisé une réunion internationale d'experts sur les questions d'accès et de partage des avantages dans le cadre du nouveau plan stratégique et des nouveaux objectifs, en décembre 2009. Les résultats ont été présentés à la neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, à Cali (Colombie), notamment par le biais d'un document d'information et d'une manifestation spéciale. La réunion de Cali a eu pour résultat un objectif 17 révisé sur l'accès et le partage des avantages et une série d'indicateurs à soumettre à

l'examen du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique à sa troisième réunion.

## G. **Décision IX/12 : Accès et partage des avantages**

36. Entre 2008 et 2010, le PNUE a suivi une stratégie cohérente dans son engagement au processus de poursuite des négociations sur un régime international concernant l'accès et le partage des avantages. Les activités énumérées aux alinéas suivants ont constitué l'essentiel de l'appui qu'il a apporté aux questions d'accès et de partage des avantages :

- a) Le PNUE a organisé des consultations régionales préparatoires avant la neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages dans les régions d'Amérique latine et des Caraïbes, des pays arabes, d'Europe centrale et orientale, du Pacifique et d'Asie. Le PNUE a fourni des contributions pour une réunion régionale préparatoire en Afrique, organisée par l'Agence allemande d'assistance technique (GTZ);
- b) Le PNUE a publié des documents d'orientation technique sur le respect, le partage des avantages, les expériences communautaires relatives aux questions d'accès et de partage des avantages, l'éthique et l'équité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et ailleurs;
- c) Le PNUE a distribué un guide de poche sur l'accès et le partage des avantages dans les six langues officielles des Nations Unies pour intensifier la sensibilisation aux problèmes d'accès et de partage des avantages;
- d) Le PNUE a créé un centre de connaissances sur l'accès et le partage des avantages en octobre 2009 pour encourager l'échange d'informations et de compétences techniques dans ces domaines;
- e) Le PNUE a organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités sur les questions d'accès et de partage des avantages pendant les septième, huitième et neuvième réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, ainsi qu'aux niveaux régional et national;
- f) Le PNUE a apporté son appui aux travaux des co-présidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages par des orientations stratégiques sur les principales questions faisant l'objet de négociations;
- g) Le PNUE a collaboré avec le secrétariat de la Convention pour renforcer le portail sur l'accès et le partage des avantages en fournissant du matériel et des documents d'information;
- h) Le PNUE a organisé une réunion d'experts en décembre 2009 pour fournir des contributions relatives aux questions d'accès et de partage des avantages dans le nouveau plan stratégique y relatif;
- i) Le PNUE prépare un dossier sur le commerce, l'accès et le partage des avantages qui sera disponible pendant la dixième réunion de la Conférence des Parties;
- j) Le PNUE a mis au point une page Internet sur les protocoles communautaires concernant l'accès et le partage des avantages en collaboration avec l'UNESCO et l'Organisation non gouvernementale Natural Justice;
- k) Le PNUE a appuyé l'élaboration de cinq protocoles bioculturels pour faciliter la mise en œuvre des dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages de la Convention sur la diversité biologique, de même qu'aux niveaux national et local;
- l) Le PNUE a préparé un document d'orientation à l'intention du Gouvernement indien sur la mise en œuvre des dispositions relatives au partage des avantages figurant dans la Loi de 2002 et des Règles de 2004 de ce pays sur la diversité biologique;
- m) Le PNUE a apporté son appui à la préparation d'un module d'équité, de gouvernance et de partage des avantages dans le cadre du programme de travail sur les aires protégées;
- n) Le PNUE a lancé la mise au point d'un programme de cours électronique multi-modules sur l'accès et le partage des avantages comme outil d'apprentissage en ligne;
- o) Le PNUE s'est associé à toute une gamme d'institutions et d'initiatives sur les questions d'accès et de partage des avantages, notamment l'initiative de donateurs multiples pour le renforcement des capacités en Afrique sur l'accès et le partage des avantages, dans le cadre de laquelle il a collaboré avec le Centre international pour le commerce et le développement durable, les Systèmes

de recherche et d'information, le PNUD, l'Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies et l'UNESCO.

37. Parmi les institutions de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUE est devenu chef de file pour les questions d'accès et de partage des avantages et il a élaboré trois projets régionaux et deux pour des pays individuels de la région. L'accès et le partage des avantages resteront pour le PNUE un élément important de la biodiversité et de la Convention sur la diversité biologique. Les projets que le PNUE a élaborés dans ce domaine sont les suivants :

a) Un projet régional complet à l'appui de l'élaboration et de l'application des politiques relatives à l'accès et au partage des avantages en Afrique (auquel participent le Cameroun, le Kenya, Madagascar, le Mozambique, le Sénégal et l'Afrique du Sud);

b) Un projet régional de moyenne envergure sur le renforcement des capacités pour les processus nationaux harmonisés au niveau régional pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur la diversité biologique relatives à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages (Asie du Sud-Est);

c) Un projet national complet sur le renforcement de la mise en œuvre de la loi et des règles de la diversité biologique mettant l'accent sur les dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages (Inde);

d) Un projet régional de moyenne envergure sur le renforcement de la mise en œuvre de l'accès aux ressources génétiques et aux régimes de partage des avantages en Amérique latine et dans les Caraïbes;

e) Un projet national complet sur le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages, de conservation et d'utilisation durable des plantes médicinales (Éthiopie).

38. Le PNUE a apporté un appui aux États arabes pendant les réunions régionales de 2010 en diffusant du matériel de vulgarisation sur l'accès et le partage des avantages et en hébergeant une plateforme sur l'accès et le partage des avantages. Leurs résultats ont été notamment des contributions du Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest à la réunion régionale, tenue en février 2010 à Damas, en collaboration avec la Ligue des États arabes, le Centre arabe d'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), le Maroc, l'Égypte et l'Arabie saoudite, afin d'étudier et actualiser le document sur la position des pays arabes au sujet de l'accès et du partage des avantages présenté à la réunion de Cali.

39. En partenariat avec l'Initiative régionale de l'Alliance allemande d'assistance technique (GTZ) pour le renforcement des capacités en Afrique, le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique a apporté son appui à une réunion africaine d'experts et conférence ministérielle sur l'accès et le partage des avantages qui a eu lieu à Windhoek, en mars 2010. Cette consultation a permis de définir une position africaine sur un régime international concernant l'accès et le partage des avantages, les ministres africains de l'environnement qui n'étaient pas présents à la réunion ayant été invités à fournir une contribution politique et à donner leur approbation. De plus, la conférence s'est terminée par un échange entre ministres africains et européens qui assistaient également à la réunion. Cette consultation a renforcé les efforts de collaboration et de coordination entre le PNUE, en particulier le Bureau régional pour l'Afrique et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, et amélioré les relations avec les experts africains sur l'accès et le partage des avantages et les questions liées à la Convention.

40. Le PNUE appuie un projet de développement des capacités d'organisations non gouvernementales africaines dans le domaine de l'accès et du partage des avantages. Le projet a pour objectif de permettre aux organisations non gouvernementales de participer plus efficacement au processus d'accès et de partage des avantages, notamment par le renforcement de leurs compétences en matière de négociation, et à l'élaboration des politiques et des règlements.

## **H. Décision IX/14 : Transfert et coopération technologiques**

41. En réponse à la décision IX/14 et en étroite coopération avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a préparé un document politique technique sur le transfert et la coopération technologiques au titre de la Convention qui a été présenté à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ainsi qu'à la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique. Ce document expose les options pour la poursuite des travaux au titre de la Convention sur le transfert et la coopération technologiques et les liens existants avec le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et il offre

des options concernant les décisions à prendre à la dixième réunion de la Conférence des Parties. Une manifestation spéciale sur le transfert et la coopération technologiques a été organisée à l'occasion de la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui a eu lieu à Nairobi.

42. En outre, toujours en réponse à la décision IX/14, le PNUE a préparé une série de données sur 350 technologies qui sont soit pertinentes pour la conservation ou l'utilisation durable soit fondées sur la diversité biologique en guise de contribution aux discussions sur le transfert et la coopération technologiques au titre de la Convention sur la diversité biologique. La base de données est reliée à celle du secrétariat de la Convention et les technologies sont disponibles en ligne sur une page Internet spéciale axée sur la diversité biologique pour l'Année internationale de la biodiversité sous le titre « Inspiré par la nature ». Le PNUE et le secrétariat de la Convention présenteront une compilation complète des technologies et un CD-ROM interactif à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

43. Dans le cadre de ce travail, le PNUE a forgé des liens de coopération étroite avec le Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour le Kenya et l'Ethiopie pour conduire des essais pilotes de certaines technologies sur le terrain. De plus, il a établi des liens avec les centres régionaux de transfert et de coopération technologiques de la Commission économique et sociale des Nations Unies en publiant les technologies mentionnées ci-dessus.

44. En collaboration avec des partenaires, le PNUE exécutera un projet de renforcement des capacités afin de permettre aux pays en développement de participer efficacement à la phase II du Centre d'échange d'informations sur la biosécurité. La Division du Droit de l'environnement et des Conventions sur l'environnement du PNUE réalisera des activités visant à faire progresser l'application des accords multilatéraux sur l'environnement et instruments connexes par le biais d'une approche reposant sur des synergies. Il est à espérer que cela contribuera à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali et de la Convention sur la diversité biologique, entre autres. Les activités comprendront une assistance technique, des programmes de formation, des documents techniques et la gestion des connaissances.

45. De plus, la Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE, en collaboration avec le Centre mondial de surveillance de la nature, exécute un projet mondial de moyenne envergure pour étudier la possibilité pour les petits États insulaires en développement d'établir conjointement un rapport aux Conventions de Rio.<sup>7</sup> Le projet qui expérimentera des méthodes et approches intégrées pour faciliter l'établissement des rapports nationaux aux Conventions de Rio, portera sur l'Afghanistan, l'Érythrée, la République démocratique populaire lao, le Libéria, Maurice et Palau.

46. Le PNUE a financé la participation de la Palestine, non Partie à la Convention sur la diversité biologique, à la plupart des activités régionales et internationales de renforcement des capacités liées à la biodiversité, l'objectif étant d'intégrer les travaux écologiques qui y sont entrepris dans les évaluations mondiales. Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie de l'Ouest a financé une évaluation des forêts de la Rive occidentale en 2010. Les résultats de ces activités sont notamment les suivants : un rapport intitulé « Évaluation des forêts et des réserves naturelles de la Palestine », préparé par le Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest en collaboration avec l'Union mondiale pour la nature; le soutien du Bureau régional et de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE au rapport *Perspectives de l'environnement pour la région arabe*, qui comprend un chapitre sur la biodiversité dans la région arabe et a été lancé au Caire en mars 2010, en collaboration avec la Ligue des États arabes et le Conseil des ministres arabes de l'environnement; un appui au lancement de l'*État de la diversité biologique en Asie de l'Ouest*, rapport lié à la troisième édition du rapport sur les *Perspectives mondiales de la diversité biologique*.

47. En vertu de l'accord de coopération entre l'Afrique et la Chine, le PNUE coordonne la mise en œuvre de quatre éléments d'un projet conjoint avec le Ministère chinois des sciences et de la technologie sur le renforcement des capacités et l'amélioration de la résilience des pays africains au stress hydrique et à l'adaptation aux changements climatiques. De plus, le PNUE met également en œuvre :

a) Un projet sur l'amélioration des capacités de surveillance des ressources hydriques du Lac Tanganyika au Burundi, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie;

<sup>7</sup> Les Conventions communément appelées Conventions de Rio sont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

- b) Un projet sur le système d'alerte rapide de sécheresse et d'adaptation à la sécheresse dans la Jamahariya arabe libyenne, au Maroc et en Zambie;
- c) Un projet sur la réutilisation des eaux usées pour les plantations de forêts en Égypte, au Kenya et dans la Jamahiriya arabe libyenne.

## **I. Décision IX/15 : Suite donnée à l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire**

48. En vertu de la décision IX/15, le Directeur exécutif du PNUE a convoqué trois réunions intergouvernementales spéciales à composition non limitée et à partenaires multiples sur une plateforme intergouvernementale science-politique relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques. La première réunion a eu lieu à Putrajaya (Malaisie), du 10 au 12 novembre 2008. La deuxième s'est tenue à Nairobi du 5 au 9 octobre 2009 et la troisième à Busan (République de Corée), du 7 au 11 juin 2010. Le principal résultat de la réunion de Busan a été un accord entre gouvernements pour l'établissement d'une nouvelle plateforme sous la forme d'un organisme intergouvernemental indépendant administré par un ou plusieurs des organisations, institutions, fonds ou programmes des Nations Unies existants.<sup>8</sup>

49. En ce qui concerne le champ d'application de la plateforme, il a été convenu qu'elle répondrait aux demandes des gouvernements. Il a également été décidé qu'elle se concentrerait sur l'identification des principales informations scientifiques nécessaires aux décideurs, effectuerait régulièrement et en temps opportun des évaluations des connaissances sur la diversité biologique, les services écosystémiques et leur interdépendance, appuierait la formulation et la mise en œuvre des politiques, établirait un rang de priorité pour les besoins de renforcement des capacités et catalyserait le financement nécessaire pour y répondre. Les gouvernements présents se sont également mis d'accord sur certains principes directeurs essentiels.

50. Conformément aux résultats<sup>9</sup> de la réunion de Busan et à la demande du Conseil d'administration du PNUE dans sa décision SS.XI/4, l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session a été saisie du rapport de la réunion de Busan pour examen lors de la réunion de haut niveau sur la diversité biologique en septembre 2010 et après.

51. Une fois établie, la nouvelle plateforme offrira un cadre commun aux conventions liées à la diversité biologique pour veiller à ce que des approches scientifiquement rationnelles, uniformes et cohérentes soient adoptées pour aborder les problèmes communs traités dans de multiples conventions.

52. Par ailleurs, conformément à la décision IX/15, en collaboration avec des institutions partenaires telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, le PNUE a servi de modérateur pour une initiative mondiale relative à la suite donnée à l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire. Cette initiative tente de faciliter les efforts déployés par les parties prenantes pour mettre en œuvre la stratégie mondiale relative à l'Évaluation convenue par les partenaires en 2007. L'initiative repose sur plusieurs piliers : constitution de la base des connaissances, intégration de l'approche des services écosystémiques de l'Évaluation dans le processus décisionnel à tous les niveaux, lancement d'activités de vulgarisation et de diffusion en vue d'assurer une plus grande sensibilisation à l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire.

53. Une composante essentielle de cette initiative est la promotion d'évaluations dans différentes régions. Le PNUE collabore avec des partenaires tels que l'Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies et la Cropper Foundation pour coordonner ces efforts. L'Initiative Pauvreté et Environnement joue également un rôle actif à cet égard en mettant fortement l'accent sur l'intégration de l'approche par écosystème dans les processus de planification et de budgétisation.

54. De plus, dans la région arabe, le PNUE a procédé à des évaluations afin de promouvoir l'adoption de méthodes d'évaluation intégrée aux niveaux local, national et régional par le biais d'études pilotes servant à élaborer un cadre pour des évaluations régionales coordonnées et intégrées, réalisées en collaboration à différents échelons. Une méthode d'évaluation intégrée a été utilisée pour fournir des informations aux décideurs responsables de la conception d'un plan complet et durable de gestion de l'environnement. L'évaluation a été expérimentée dans trois endroits : le Parc national d'Assir en Arabe saoudite, la Péninsule du Sinai en Égypte et l'Oasis de Talfilalt au Maroc.

<sup>8</sup> Rapport de la troisième réunion spéciale intergouvernementale et à partenaires multiples sur une plateforme intergouvernementale science-politique relative à la diversité biologique et aux services écosystémiques (UNEP/IPBES/3/3).

<sup>9</sup> Ibid., annexe.

## J. Décision IX/16 : Diversité biologique et changements climatiques

55. En qualité de membre du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, créé par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa neuvième réunion, le PNUE a beaucoup contribué aux discussions du Groupe et à la préparation du rapport dont il est l'auteur. Il a également fourni un soutien financier à la production de publications techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques par le secrétariat de la Convention.

56. En ce qui concerne la décision IX/16, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE a encouragé les synergies entre les conventions de Rio par différentes activités consistant, premièrement, à œuvrer pour garantir que les politiques et pratiques d'adaptation aux changements climatiques tiennent de mieux en mieux compte de la biodiversité et des services écosystémiques (en particulier en soutenant une meilleure planification de l'adaptation par la fourniture d'outils et de directives et l'organisation d'ateliers et en appuyant l'intégration de la biodiversité dans les plans d'adaptation nationaux) et, deuxièmement, en donnant une analyse qui permette au Programme de réduction des émissions de carbone provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) d'aborder des priorités n'ayant pas trait au carbone. Ces activités feront partie du nouveau programme de travail conjoint du Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE et du secrétariat de la Convention sur l'application des décisions prises par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion (actuellement en préparation).

57. Le Centre mondial de surveillance de la nature a entrepris différentes activités dans le cadre des travaux du PNUE sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes, notamment la préparation d'un document sur la compréhension de cette méthode d'adaptation. En ce qui concerne le Programme REDD, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE a entrepris un travail considérable, notamment la préparation d'un rapport sur les émissions de carbone provenant de la perte de forêts dans des zones protégées et l'examen de trois publications scientifiques récentes sur l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique, sur la diversité biologique et l'atténuation des changements climatiques et sur la diversité biologique et l'adaptation aux changements climatiques. Ces examens ont été soumis au Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques. Le Centre mondial a également préparé un document pour la série de publications techniques du secrétariat de la Convention, un examen de la documentation sur les liens existants entre la diversité biologique et les changements climatiques, notamment incidences, adaptation et atténuation, et préparé un rapport intitulé « Le carbone dans les terres arides : désertification, changements climatiques et financement du carbone » pour la réunion de 2008 du Comité d'examen de l'application de la Convention dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

58. Il a lancé un atlas sur le carbone et la diversité biologique et une publication intitulée « Le remède naturel? Le rôle des écosystèmes dans l'atténuation du climat » en anglais, français et espagnol. Il a publié un document technique sur la cohérence mondiale du stockage du carbone et de la diversité biologique dans les écosystèmes terrestres dans la revue *Lettres sur la conservation*. De plus, il a réuni un atelier consultatif international de trois jours sur les avantages multiples du Programme REDD-plus et lancé la première version d'un calculateur de carbone sur Internet à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (mai 2010). Pendant cette période, il a également préparé des documents techniques sur les avantages tirés des écosystèmes du Programme REDD-plus et sur leur sauvegarde et leur amélioration.

59. En outre, le PNUE a préparé un rapport sur une étude théorique évaluant la vulnérabilité des ressources en eau douce aux changements climatiques, dans le but de donner une idée des conséquences du partage des ressources hydriques en Asie de l'Ouest; ceci permettrait à son tour d'indiquer et identifier les lacunes existantes qui constituent une entrave pour les États membres lorsqu'ils étudient la vulnérabilité de l'eau douce. Cette étude contient également des recommandations sur la façon de fournir aux décideurs des réponses stratégiques et des options politiques pour améliorer la gestion des ressources hydriques. Cette étude avait été commandée par l'Université du Golfe arabe et le Centre arabe d'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD).

60. En Europe, les directives paneuropéennes sur le boisement et le reboisement, axées plus particulièrement sur les dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ont été adoptées par les participants à une réunion d'experts de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe les 12 et 13 novembre 2008 et par le Bureau de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère au nom du Conseil, le 4 novembre 2008.<sup>10</sup> Une collecte de fonds pour une proposition de projet relative à une approche intégrée de l'atténuation des changements climatiques, de la conservation de la diversité biologique et de la production d'énergies renouvelables en Europe de l'Est, au Caucase et en Asie centrale est en cours.

61. En Afrique, en partenariat avec le secrétariat de l'Initiative pour le Bassin du Nil, le PNUE réalisera un projet sur l'adaptation au stress hydrique induit par les changements climatiques dans le Bassin du Nil. Ce projet comprendra une évaluation des ressources en eau disponibles pour les populations et les écosystèmes, des informations sur les projets relatifs aux changements du climat et des régimes hydriques, des scénarios concernant ces régimes à l'intérieur du bassin et des possibilités d'adaptation.

62. La Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE a commandé un projet pour l'Afrique de l'Ouest sur l'évolution des conditions climatiques, institutionnelles, sociales et économiques des systèmes d'aires protégées en Afrique de l'Ouest, en particulier au Tchad, en Gambie, au Mali, en Sierra Leone et au Togo.

63. Le PNUE travaille en partenariat avec les secrétariats des Conventions de Rio, dirigés par celui de la Convention sur la diversité biologique, pour organiser conjointement un pavillon sur les écosystèmes et les changements climatiques pendant la dixième réunion de la Conférence des Parties, la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques et la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi que pendant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012. Ce pavillon a pour but d'offrir un public et un lieu communs pour partager des informations sur les activités synergiques entre les Conventions de Rio.

64. Le programme phare du PNUE sur le Programme REDD offre un appui aux pays pour les questions relatives à ce Programme et à sa mise en œuvre. Le PNUE a élaboré un projet sur la biodiversité des forêts et les changements climatiques pour étudier les émissions de gaz à effet de serre émanant des forêts tropicales. Les deux premiers sites du projet seront le Marais de Tripa à Aceh (Indonésie) qui abrite une forte population d'orangs-outans et la Réserve forestière de la rivière Mone au sud-ouest du Cameroun, qui est l'habitat du gorille de Cross River. Une manifestation du Programme REDD-plus aura lieu parallèlement dans le pavillon sur les écosystèmes et les changements climatiques pendant la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

## **K. Décision IX/17 : Diversité biologique des terres arides et subhumides**

65. Conformément à la décision IX/17, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE a produit des cartes actualisées indiquant les terres arides, notamment les forêts des zones tropicales sèches et subhumides. Ces cartes ont été mises à la disposition du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie de l'Ouest héberge le Coordonateur régional du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification et la sécheresse dans cette région et tente d'examiner et mettre à jour le plan d'action régional de lutte contre la désertification dans les zones arides et subhumides, en collaboration avec le Centre international pour la recherche agricole dans les zones arides et le Centre arabe d'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD). Les activités actuellement en cours de réalisation sont notamment des projets de plan d'action pilotes pour la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et le Yémen, la préparation et la publication, en 2007, d'un ouvrage intitulé *Les déserts d'Arabie* et la fourniture d'un appui à Bahreïn en 2007 pour la préparation du rapport sur son plan d'action national dans le cadre du Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification.

<sup>10</sup> Les directives sont affichées sur le site <http://www.foresteurope.org/filestore/foresteurope/Publications/pdf/Pan-EuropeanAfforestationReforestationGuidelines.pdf>.

## L. Décision IX/18 : Aires protégées

66. En étroite coopération avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE soutient le développement de modules d'apprentissage par voie électronique (e-apprentissage) sur les aires protégées dans le cadre d'un programme d'étude en ligne. Outre son apport technique à certains modules, comme la gouvernance, l'équité et le partage des avantages, le PNUE a apporté un appui pour la traduction de tous les modules en espagnol. Cette coopération devrait avoir pour résultat la mise à disposition de tous les modules par le biais d'ateliers régionaux et nationaux de renforcement des capacités.

67. Le PNUE travaille également avec le secrétariat à la préparation de documents techniques concernant le programme de travail sur les aires protégées, notamment l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du programme de travail qui devrait être mise en place conformément à la décision IX/18.

68. Avec le soutien financier du gouvernement espagnol, le PNUE met en œuvre une composante du projet LifeWeb soutenu par le Gouvernement allemand et d'autres donateurs, avec des activités centrées sur les questions politiques stratégiques qu'il y a lieu d'aborder pour que les objectifs du programme de travail sur les aires protégées puissent être atteints et des projets sur le terrain pour mettre en évidence les liens avec les politiques nationales. Ce projet est réalisé en étroite coopération avec le secrétariat.

69. Conformément à la décision IX/18 sur les aires protégées, et en coopération avec la Commission mondiale sur les aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE continue à administrer la Base mondiale de données sur les aires protégées et à tenir la Liste des aires protégées de l'ONU. Le Centre mondial, qui travaille en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a mis l'accent sur l'extension de la partie de la Base de données concernant l'efficacité de la gestion, notamment par le biais d'une étude européenne réalisée en collaboration avec le Gouvernement allemand et d'autres partenaires, sur l'élargissement de la base de données pour faciliter l'établissement des rapports nationaux et mondiaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, en intégrant les zones marines protégées dans la Base de données et en faisant rapport sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs relatifs aux zones marines protégées, sur le développement d'un processus d'examen des données contenues dans cette base par des experts, sur l'établissement d'un registre pilote des zones protégées autochtones et communautaires et sur l'établissement de cartes de stockage du carbone par aire protégée, notamment par la mise au point d'un calculateur interactif du carbone.

70. En outre, en collaboration avec l'Union mondiale pour la nature, le Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest a préparé une évaluation finale des forêts et des réserves naturelles dans les Territoires palestiniens occupés, dans le but de réaliser rapidement une évaluation écologique et institutionnelle pour un système d'aires protégées gérable couvrant 26 sites de ces Territoires. Le PNUE a également apporté son appui à une évaluation rapide et systématique de la diversité biologique de la Péninsule arabique et des Émirats arabes unis, en collaboration avec l'Initiative d'Abu Dhabi pour des données environnementales mondiales qui a pour objectif de hiérarchiser les zones de biodiversité à conserver. Ce projet en est actuellement au stade de l'élaboration et le Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest apporte sa contribution à l'élaboration du projet et à sa mise en œuvre future au niveau régional en utilisant les systèmes d'information géographique et une approche systématique de la planification des mesures de conservation.

71. Le PNUE continue à coopérer avec le Conseil de l'Europe pour le Réseau écologique paneuropéen et il a participé à la Conférence paneuropéenne sur la biodiversité et les objectifs du Millénaire pour le développement dans la région paneuropéenne qui s'est tenue à Gabala (Azerbaïdjan), en juillet 2010. L'importance des aires protégées et des réseaux écologiques a été mise en évidence dans des documents d'information et des exposés présentés à cette Conférence de même que dans la Déclaration de Gabala qu'ont adoptée les participants à la conférence.<sup>11</sup>

72. Dans le cadre de l'Initiative sur l'environnement et la sécurité, le PNUE s'est occupé de la gestion des ressources naturelles transfrontalières et, en particulier, de la création éventuelle d'aires protégées transfrontalières dans le Sud-Est de l'Europe. Sur la base d'une évaluation initiale des aires éventuelles, trois zones ont été sélectionnées et déclarées prioritaires en consultation avec les chargés de liaison nationaux. Ce sont la région de Sharr/Šar Planina – Korab – Dešat/Deshat, située à la frontière de l'Albanie, du Kosovo et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, celle de Durmitor

<sup>11</sup> Les documents de la Conférence sont affichés sur le site [http://www.unep.ch/roe/Azerbaijan\\_biodiv\\_conf\\_july2010.htm](http://www.unep.ch/roe/Azerbaijan_biodiv_conf_july2010.htm).

– Tara Canyon – Sutjeska, située le long de la frontière entre la Bosnie-Herzégovine (dans la région de la République de Srpska) et le Monténégro, et celle des montagnes de Prokletije/Bjeshkët e Nemuna qui s'étendent en Albanie, au Kosovo, au Monténégro et en Serbie.<sup>12</sup> Le PNUE, en sa qualité de secrétariat intérimaire de la Convention sur les Carpates, soutient le réseau des aires protégées des Carpates, tient régulièrement des réunions et appuie plusieurs activités.<sup>13</sup>

## M. Décision IX/19 : Diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures

73. S'agissant de la décision IX/19, le PNUE a assuré depuis 2009 la coordination du projet du fleuve Litani au Liban qui a pour objectif de mettre au point un plan de gestion à l'échelon du bassin fluvial fondé sur le principe de la gestion intégrée des ressources hydriques et la participation des parties prenantes libanaises. De plus, le PNUE a soutenu le projet de gestion environnementale des marécages iraquiens pendant la période 2004–2009 qui a pour but de restaurer les marécages, dont plus de 90 % étaient perdus, en les asséchant et en les drainant. Afin de favoriser les synergies, le PNUE a préparé un atelier régional sur les terres humides de la péninsule Arabique à Oman pour juin 2010, afin de renforcer et améliorer les désignations de terres humides dans la région du Golfe.

74. Le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE a poursuivi son travail sur l'harmonisation des rapports entre la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les terres humides d'importance internationale particulièrement comme habitat de la sauvagine (Convention de Ramsar), ainsi qu'entre tous les accords multilatéraux sur l'environnement liés à la diversité biologique, notamment en apportant un appui à l'animation de l'atelier organisé par l'Association du Centre des Nations d'Asie du Sud-Est pour la biodiversité sur l'harmonisation des rapports aux conventions liées à la diversité biologique en avril 2009, en contribuant au projet de Programme régional pour l'environnement de l'Australie et du Pacifique sud sur la rationalisation des méthodes d'établissement des rapports des pays insulaires du Pacifique aux accords multilatéraux sur l'environnement liés à la diversité biologique et en apportant un soutien au Comité d'examen scientifique et technique de la Convention de Ramsar dans ses relations avec la Convention sur la diversité biologique.

75. Conjointement avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a lancé un rapport préparé par le secrétariat sur la biodiversité des eaux douces à l'occasion des célébrations de la Journée mondiale de l'eau, à Nairobi. Le lancement a été précédé d'une formation des médias à l'intention des journalistes sur les questions relatives à l'eau et à la diversité biologique.

## N. Décision IX/20 : Diversité biologique marine et côtière

76. En réponse à la décision IX/20, le PNUE a entrepris les activités suivantes en collaboration avec des partenaires : élaboration d'un document (No. 45 de la série des rapports techniques du secrétariat de la Convention) sur les conséquences de la fertilisation des océans sur la diversité biologique des mers (réponse au paragraphe 3 de la décision IX/20), élaboration d'un document (No. 46 de la série des rapports techniques du secrétariat de la Convention) sur les conséquences de l'acidification des océans sur la diversité biologique des mers (réponse au paragraphe 4 de la décision IX/20) et préparation d'un visionneur mondial des données océaniques (réponse au paragraphe 5 de la décision IX/20). De plus, en réponse au paragraphe 10 de la décision IX/20, le PNUE a participé à un atelier d'experts sur les orientations scientifiques et techniques concernant l'utilisation des systèmes de classification biogéographiques et l'identification des zones marines qui doivent bénéficier d'une protection au-delà des limites de la juridiction nationale, qui s'est tenu à Ottawa en 2009 et pour lequel il a été co-auteur du document de travail. En réponse au paragraphe 18 de la décision, le PNUE a développé avec ses partenaires des exemples de critères afin d'aider à identifier les zones marines écologiquement ou biologiquement importantes. En outre, conformément au paragraphe 27 de la décision, le PNUE a participé à la publication d'un nouvel atlas mondial des mangroves en 2010 et a mis sur pied un partenariat mondial pour les données marines, axé sur l'amélioration et l'intégration des données disponibles sur les écosystèmes marins et côtiers d'importance capitale afin de faciliter l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique

<sup>12</sup> Les études de faisabilité se trouvent en ligne sur le site [http://www.unep.at/documents\\_unep/Balkan%20-%20Feasibility%20Studies/](http://www.unep.at/documents_unep/Balkan%20-%20Feasibility%20Studies/).

<sup>13</sup> Session conjointe du Groupe de travail sur la diversité biologique et du Comité directeur du Réseau d'aires protégées des Carpates, 4 mars 2009, Vienne; Réunion du Comité directeur du Réseau d'aires protégées des Carpates, 4 et 5 mars 2009, Vienne; septième réunion du Comité directeur du Réseau d'aires protégées des Carpates, 14 janvier 2010, Vienne; Réunion du Réseau d'aires protégées des Carpates 17-21 mai 2010, Brasov (Roumanie). Vous pouvez trouver d'autres informations sur le site <http://www.carpathianconvention.org/index.htm>.

des mers et des habitats critiques, en réponse au paragraphe 23 de la décision IX/20. En ce qui concerne le paragraphe 27 de la décision, il a également établi un registre pilote des zones conservées par des autochtones et des communautés.

77. Le PNUE a soutenu le développement d'un rapport sur les perspectives de la diversité biologique pour l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin qui sera soumis à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième réunion et qui a pour but d'évaluer l'état de la diversité biologique des mers pour juin 2010 à l'aide d'une série d'indicateurs mis au point par le Service pour l'environnement côtier et le milieu marin de la Division du PNUE pour la mise en œuvre des politiques environnementales en consultation avec le Programme pour les mers régionales.

78. En Afrique, le PNUE travaille à la production d'un atlas environnemental, qui sera publié en arabe et en anglais, pour la Jamahiriya arabe libyenne. Les fonds nécessaires ont été fournis par le Gouvernement de ce pays et l'atlas sera produit en collaboration avec le Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe et des experts nationaux de la Jamahiriya arabe libyenne. L'objectif visé est de montrer le niveau de perte de biodiversité et de dégradation des zones côtières du pays et de trouver des solutions. Le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique étudie une demande du Gouvernement marocain pour la production d'un atlas similaire pour ce pays.

79. La Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement du PNUE détermine actuellement les priorités et développe des activités relatives à la protection et à l'utilisation durable de la diversité biologique des mers dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. Il est envisagé que ces activités portent sur la promotion d'une évaluation scientifique et des recherches interdisciplinaires pertinentes sur la haute mer, le renforcement des capacités des pays en développement et des petits États insulaires en développement pour leur permettre de participer activement aux négociations internationales sur la haute mer, de mettre en œuvre les obligations internationales pertinentes, de s'y conformer et de les respecter et d'élaborer des instruments juridiques de contrôle des activités humaines en haute mer au niveau national, de développer et promouvoir des outils modernes de gestion et de gouvernance des océans tels que des directives et des évaluations de l'impact environnemental, notamment les effets cumulatifs.

80. En ce qui concerne la gestion des zones marines et côtières fondée sur les écosystèmes, le PNUE :

- a) A élaboré un manuel sur la gestion des zones marines et côtières fondée sur les écosystèmes à l'intention des planificateurs et des décideurs dans le cadre des mers régionales et autres forums;
- b) A fourni des avis techniques (qui serviront de base pour un manuel de formation futur) sur la bonne gouvernance des aires marines protégées (atelier d'experts en Croatie, en octobre 2009, et étude de synthèse);
- c) A donné des orientations techniques sur la planification spatiale adaptive du milieu marin (atelier d'experts à Copenhague, en janvier 2009; rapport technique disponible);
- d) A élaboré un document présentant diverses options sur la surveillance et le respect des zones marines éloignées (atelier d'experts à Washington, D.C., en novembre 2009; rapport technique disponible);
- e) A soutenu et organisé des ateliers régionaux sur l'intégration des questions concernant les zones côtières dans la planification nationale, à Guayaquil (Équateur) et Manille (Philippines) en 2009, afin de partager les enseignements tirés des expériences d'autres pays dans ces régions et de s'efforcer d'identifier et augmenter les possibilités d'intégration dans les programmes d'action nationaux;
- f) Conjointement avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a soutenu et organisé un atelier régional de formation sur les approches par écosystème de la gestion des zones côtières et des océans, en mettant l'accent sur la gestion fondée sur les écosystèmes, en Afrique de l'Est, à Mombasa (Kenya) en octobre 2008;
- g) A élaboré un document politique sur la gestion intégrée et la gouvernance des eaux profondes et des océans ouverts à l'intention des planificateurs et des décideurs des programmes pour les mers régionales, des organisations régionales de gestion des pêches, des organismes responsables des grands écosystèmes marins et autres forums similaires;

- h) A donné des avis techniques aux gouvernements sur les méthodes efficaces d'adaptation fondées sur les écosystèmes, y compris en réalisant des projets pilotes dans des villes côtières et des petits États insulaires en développement;
- i) A soutenu le Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans le Sud-Est du Pacifique, y compris en réalisant des projets pilotes sur la capture de mammifères marins dans cette région;
- j) A administré le projet LifeWeb sur la gestion intégrée du milieu marin avec des réseaux d'aires marines protégées pour la protection des corridors de migration des mammifères marins et des habitats très importants dans la région plus étendue des Caraïbes et du Sud-Est du Pacifique;
- k) A entrepris une étude conjointe avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la diversité biologique sur les conséquences des pratiques de pêche destructrices, des activités de pêche non durables et illicites, non signalées et non réglementées sur la biodiversité et les habitats marins (UNEP/CBD/SBSTTA/14/INF/6);
- l) A fourni un soutien financier et technique au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour la préparation d'un examen approfondi, effectué conformément aux directives de l'annexe III de la décision VIII/15, de la mise en œuvre du programme de travail élargi de la Convention sur la diversité biologique marine et côtière présenté à l'annexe I de la décision VII/5, qui a été soumis à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire de la Convention chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/14/4, et a contribué à la troisième édition du rapport sur les *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, également présenté à cette réunion;
- m) A aidé le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à préparer une synthèse scientifique des conséquences des pratiques de pêche destructrices, des activités de pêche non durables et illicites, non signalées et non réglementées sur la diversité biologique des mers. Cette synthèse a été communiquée pour information à la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.
- n) A élaboré un projet sur les aspects environnementaux de la pêche, y compris l'établissement d'un cadre pour l'évaluation des corrélations négatives entre l'utilisation qu'en font les hommes et la conservation.

## **O. Décision IX/26 : Promotion de l'engagement du milieu des affaires**

81. En collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a organisé la « troisième Conférence sur le milieu des affaires et le défi de la diversité biologique en 2010 » mentionnée dans la recommandation 3/2 du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique.
82. Sous les auspices de l'Initiative financière du PNUE, un ensemble de travaux sur la biodiversité et les services écosystémiques ont été lancés en 2006 suite à une demande de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa huitième réunion, tenue à Curitiba (Brésil), qui a prié le milieu des affaires de prendre des mesures pour ralentir l'appauvrissement de la diversité biologique. Depuis le début, des travaux ont été entrepris avec de nombreuses institutions financières en vue de les sensibiliser davantage aux répercussions indirectes des prêts et investissements sur les écosystèmes, de déterminer comment les banques et les investisseurs peuvent justifier ces conséquences et afin de favoriser des marchés environnementaux qui soutiennent la diversité biologique et soient intéressants d'un point de vue commercial. Les principales initiatives sont notamment la Natural Value Initiative, le renforcement des interventions commerciales par des publications telles que « Bloom and Bust », « Biodiversity Offsets and the Mitigation Hierarchy in Bank Lending » et « Informations à l'intention des PDG ».

## **P. Décision IX/27 : Coopération entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres organisations**

83. Le PNUE a fourni un appui financier et technique pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la diversité biologique et pour favoriser les synergies entre ces accords, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage, la Convention de Ramsar, la Convention relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone contiguë de l'Atlantique, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau

migrateurs d'Afrique-Eurasie, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention sur la lutte contre la désertification, en collaboration avec la Ligue des États arabes et le Centre arabe d'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe et d'autres organisations régionales. En Afrique, en collaboration avec le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique encourage la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative pour l'environnement du Partenariat et celle de son programme étendu pour la conservation de la diversité biologique. De plus, le PNUE s'emploie, par le biais des processus du Cadre d'assistance au développement des Nations Unies, à intégrer les questions relatives à la conservation de la diversité biologique dans les plans de développement des pays africains.

84. En sa qualité de secrétariat intérimaire de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement marin en mer Caspienne, le PNUE soutient la coopération entre la Convention pour la mer Caspienne et la Convention sur la diversité biologique en rédigeant un protocole pour la protection de la diversité biologique de la Caspienne qui a été le sujet des réunions de 2008 et 2009. En outre, en sa qualité de secrétariat intérimaire de la Convention sur les Carpates, le PNUE a préparé un projet de protocole sur la biodiversité qui a été adopté le 19 juin 2008 à Bucarest et est récemment entré en vigueur. D'autres activités sont menées au titre de la Convention sur les Carpates afin de renforcer la coopération pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, notamment :

a) Un mémorandum d'accord entre la Convention sur les Carpates, la Convention internationale pour la protection des Alpes et la Convention sur la diversité biologique;

b) Une réunion du Groupe de travail sur les Carpates de la Convention sur la diversité biologique, le 3 mars 2009 à Vienne.

85. De plus, dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, le PNUE travaille sur une stratégie après 2010 pour faire de la Stratégie paneuropéenne un instrument régional pour la réalisation des objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la diversité biologique.

86. En Afrique, le PNUE héberge le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Le PNUE a facilité la treizième session de la Conférence qui a eu lieu à Bamako, en juin 2010, et dont le thème était « Renforcement des liens entre les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification à l'appui du développement durable ». Cette session visait principalement à fournir aux ministres de l'environnement une plateforme pour délibérer sur les questions de fond capitales pour l'Afrique et que le continent doit affronter dans le contexte de la désertification, des négociations permanentes sur les changements climatiques et de l'appauvrissement de la diversité biologique.

87. La session de la Conférence ministérielle africaine s'est terminée notamment par des déclarations dans lesquelles les ministres présents s'engageaient à définir une position commune pour la poursuite des négociations relatives à l'accès et au partage des avantages, à la responsabilité, la compensation et les régimes de réparation prévus par la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Cartagena et à demander à l'Union africaine et au PNUE d'apporter leur concours aux négociateurs africains lors de la négociation d'un nouveau régime international sur l'accès et le partage des avantages.

88. Ils ont également demandé aux États de soutenir, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, le processus d'établissement d'une plateforme intergouvernementale science-politique concernant la diversité biologique et les services écosystémiques qui serait soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies pour examen à sa soixante-cinquième session; ils se sont engagés à réaliser des activités dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la diversité biologique en 2010 ainsi que celles recommandées dans le troisième rapport sur les Perspectives mondiales de la diversité biologique et ils ont invité la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents susceptibles de résulter des risques biotechnologiques et pour assurer la remise en état de l'environnement lorsque de tels accidents se sont produits.

89. Le PNUE continue à soutenir le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'aider à se concentrer sur des questions d'intérêt pour la région afin que celle-ci soit mieux préparée pour mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement, y compris la Convention sur la diversité biologique pour ce qui est des problèmes d'accès et de partage des avantages.

90. Le PNUE continue à encourager et faciliter la coopération pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique au niveau régional, par le biais des conventions et des plans d'action sur les mers régionales.

#### **Q. Décision IX/28 : Mobilisation des villes et des autorités locales**

91. Dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, le PNUE continue à coopérer à l'Initiative Countdown 2010 (compte à rebours 2010), en particulier à propos de la cinquième Conférence intergouvernementale « La biodiversité en Europe » qui, comme nous l'avons indiqué précédemment, a eu lieu à Liège en 2009. De plus, le PNUE a mis en œuvre l'initiative sur l'Approche territoriale du changement climatique en Europe et il a compilé et recensé les informations sur les changements climatiques et les besoins en matière de formation des autorités locales et les meilleures pratiques. Par ailleurs, le PNUE a organisé, à l'intention des autorités locales, des ateliers de renforcement des capacités qui ont connu un grand succès.

#### **R. Décision IX/30 : Coopération scientifique et technique et mécanisme de centre d'échange**

92. Pour ce qui est de la décision IX/30, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE, en collaboration avec la Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement, travaille avec les secrétariats des accords liés à la diversité biologique, notamment la Convention sur la diversité biologique, sur la deuxième phase d'un projet sur la gestion des connaissances pour les conventions relatives à la biodiversité. Depuis août 2008, suite à l'approbation d'un concept par le groupe chargé de l'approbation des projets, le Centre mondial de surveillance de la nature et la Division collaborent avec le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction qui représente le Groupe de liaison sur la diversité biologique, pour élaborer un document de projet complet. Par ailleurs, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE continue à être un membre actif du Comité consultatif informel du mécanisme du centre d'échange, en appuyant le Secrétaire exécutif dans la mise en œuvre de ce mécanisme et des activités connexes. Le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE assure le secrétariat de la communauté de la conservation (Conservation Commons) qui s'emploie activement à promouvoir une meilleure disponibilité des données et des informations sur la diversité biologique et à améliorer leur accès; il prend également des mesures à cet effet en établissant des partenariats de données conformes au but visé par la décision IX/30. A cet égard, le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE collabore activement avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement sur les moyens d'améliorer l'accès aux données et à l'information et leur utilisation.

93. De plus, la Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement renforcera son système de gestion des connaissances en vue d'améliorer l'accès à l'information et aux connaissances concernant l'utilisation des synergies entre les conventions de Rio et d'autres conventions, notamment dans le domaine de la diversité biologique. A cet effet, elle fera progresser les travaux déjà entrepris avec différents partenaires, dont le Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE, l'Union mondiale pour la nature et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

### **III. Année internationale de la biodiversité**

94. Le PNUE a entrepris des activités visant à améliorer le profil de la biodiversité pendant l'année internationale qui lui est consacrée. Certaines de ces activités les plus importantes sont notamment les suivantes : organisation d'une table ronde ministérielle sur la biodiversité dans le cadre de la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE, à Bali (Indonésie); avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, préparation d'une page spéciale sur le site Internet du PNUE<sup>14</sup> qui donnera des informations exclusives et détaillées sur les questions relatives à la diversité biologique avec des articles intitulés par exemple « Les espèces du jour », « Inspiré par la Nature » et « Anecdote communautaire de la semaine »; une série de présentations techniques sur la biodiversité en collaboration avec les accords multilatéraux sur l'environnement, les institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des communautés; une bibliographie sur la diversité biologique; la citation du jour et bien d'autres.<sup>15</sup>

<sup>14</sup> [www.unep.org/iyb](http://www.unep.org/iyb).

<sup>15</sup> Disponible sur le site [www.unep.org/delc](http://www.unep.org/delc).

95. Le PNUE a conclu un partenariat avec la société allemande Puma pour lancer la campagne «Play for Life» en vue d'améliorer la sensibilisation de l'opinion à la biodiversité. Ce partenariat, lancé à Nairobi, est axé sur le soutien à apporter à des activités de conservation de la diversité biologique de l'Afrique et de sensibilisation à la biodiversité par des jeux de football.

96. Le PNUE s'est également associé avec la Indian Premier League pour trouver un ambassadeur de bonne volonté pour la diversité biologique dans le milieu du cricket (M. Sachin Tendulkar) et mettre en évidence ce qu'il a appelé un « match exemplaire de la biodiversité » et un « engagement pour la diversité biologique » afin de mettre en lumière les problèmes concernant la diversité biologique et de sensibiliser le public à ces questions. La Division de la communication et de l'information du PNUE s'est concentrée sur la diversité biologique dont elle a fait, pendant l'Année internationale, le thème principal de toutes ses activités qui comprennent notamment un numéro spécial sur ce sujet de la revue du PNUE pour les jeunes, un concours de peinture sur la biodiversité pour les enfants et bien d'autres.

97. Le PNUE a également décidé de retenir la biodiversité comme thème de la Journée mondiale de l'environnement qui a été célébrée dans le monde entier avec son lancement, le 5 juin 2010, au Rwanda.

98. En coopération avec l'UNESCO et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le PNUE a préparé, inauguré et soutenu une exposition internationale itinérante sur la diversité biologique. Ouverte en janvier 2010 au siège de l'UNESCO, cette exposition a parcouru le monde en donnant des informations sur le rôle et la pertinence de la diversité biologique pour le bien-être des êtres humains. Le PNUE a aussi apporté un soutien financier et technique pour la mise au point d'une annonce des services publics afin d'aider le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à promouvoir l'Année internationale de la diversité biologique.

99. Le PNUE a également lancé la célébration au niveau mondial de la Journée internationale de la diversité biologique avec des événements organisés à Nairobi, dont la plantation d'arbres et un débat public sur la biodiversité et l'agriculture en collaboration avec Biodiversity International et d'autres. Par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, le PNUE a mis au point des plans d'action pour célébrer l'Année internationale de la diversité biologique. Le plan d'action comprend des activités tout au long de 2010 pour sensibiliser à la biodiversité et la célébrer en Asie de l'Ouest, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie.

100. Le PNUE a aussi prêté son concours au lancement simultané de la troisième édition du rapport sur les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* avec des activités à Nairobi et organisées par ses bureaux régionaux. Pour compléter le rapport mondial, la Division du droit de l'environnement et des conventions sur l'environnement du PNUE et les bureaux régionaux du Programme en Afrique, en Asie-Pacifique, en Asie de l'Ouest, en Amérique latine et dans les Caraïbes ont produit des rapports régionaux sur l'état de la biodiversité qui ont été publiés en même temps que le rapport mondial dans les langues officielles des Nations Unies.

## **IV. Activités à l'appui du Protocole de Cartagena sur la mise en œuvre de la sécurité biologique**

### **A. Résultat de l'examen des experts sur l'efficacité des différentes approches de renforcement des capacités**

101. Au paragraphe 6 de la décision BS-IV/3, les Parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité se sont félicité de l'offre du PNUE d'entreprendre, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, un examen d'expert des activités de renforcement des capacités financées par le Fonds, ses agences et le Secrétaire exécutif, en vue d'évaluer l'efficacité des différentes méthodes de renforcement des capacités et d'en tirer des enseignements. Dans la même décision, les Parties, les autres gouvernements, les donateurs et les organisations concernées étaient invités à fournir un appui additionnel pour étendre cet examen aux activités autres que celles financées par le Fonds et soumettre l'examen au Centre d'échange d'informations sur la biosécurité.

102. Conformément à la décision ci-dessus, le PNUE a commandé un examen en mai 2009 et présenté un avant-projet de rapport au secrétariat de la Convention en juin 2010. L'examen comportait l'analyse des documents des réunions passées des Parties, des informations relatives aux projets enregistrés dans le Centre d'échange sur la biosécurité, des rapports du PNUE et des secrétariats des Conventions et des rapports sur les évaluations précédentes des programmes de développement des capacités en matière de sécurité biologique et des activités de différentes organisations, notamment

une évaluation de l'appui apporté par le Fonds à la biosécurité, entreprise en 2006, et une évaluation des activités de développement des capacités dans les domaines de la biotechnologie et de la biosécurité menées par l'Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies en 2008. Le rapport final sera publié dans le document d'information portant la cote UNEP/CBD/BS/COP-MOP/5/INF/9.

## **B. Autres activités à l'appui de la Convention sur la diversité biologique**

103. En partenariat avec l'UNESCO, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Université de Montréal, le PNUE a organisé une conférence internationale sur la culture et la diversité biologique à Montréal (Canada), en 2010. Les résultats de cette conférence devraient renforcer encore les travaux relatifs à l'article 8 j) de la Convention et faciliter les discussions sur les questions essentielles par l'intermédiaire du Groupe de travail d'experts sur l'article 8 j).

104. En collaboration avec l'UNESCO, l'Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies et l'Organisation non gouvernementale Natural Justice, le PNUE a travaillé à l'élaboration de protocoles au niveau communautaire mettant l'accent sur les questions de protection des savoirs traditionnels, d'accès et de partage des avantages, d'équité et de changements climatiques. Ces protocoles devraient faciliter la mise en œuvre des dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages et de l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique.

105. Le PNUE a participé à la réunion multi-institutionnelle organisée par le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique principalement sur la question du financement du développement et de la biodiversité dans le cadre de l'aide au développement. Par la suite, le PNUE a fourni un appui technique à l'équipe du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique chargée de la biodiversité et du développement en examinant les dossiers établis, les publications techniques sur la biodiversité et le développement et en identifiant les liens avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

106. En vue de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties, le PNUE et le secrétariat de la Convention préparent ensemble une série de 15 documents thématiques axés sur les principaux sujets de discussion de ces réunions. Ces documents d'information devraient donner un aperçu général des questions principales et émergentes. Le PNUE et le secrétariat de la Convention continueront à produire des séries de publications pour d'autres réunions et manifestations ayant trait aux accords multilatéraux sur l'environnement.

## **C. Le PNUE et la cinquième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial**

107. La cinquième reconstitution du Fonds a commencé en 2010. L'équipe du PNUE pour la diversité biologique poursuivra son travail avec les pays afin de garantir que les projets mis en œuvre par le PNUE dans les principaux domaines du Fonds bénéficient d'un financement adéquat. De plus, le PNUE veillera à ce que ces projets établissent un lien novateur entre science et politique, favorisent la coopération aux niveaux mondial, régional et transfrontalier et assurent le transfert de technologie. Les principaux domaines sur lesquels portent les projets sont la diversité biologique agricole, l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les secteurs de production, les espèces exotiques envahissantes, les questions relatives à la diversité biologique transfrontalière, la gestion des écosystèmes intérieurs et côtiers, la gestion durable des forêts et l'accès et le partage des avantages.

---